

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 17 JANVIER 2022 À 20 H PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE¹

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., LL.B.
Le conseiller Lior Azerad
Le conseiller Sidney Benizri
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mike Cohen, B.A
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.
Le conseiller Oren Sebag, B. Sc. RN MBA
La conseillère Andee Shuster

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M^e Jonathan Shecter, directeur général, directeur des services juridiques et greffier
M^{me} Tanya Abramovitch, directrice générale associée, stratégie urbaine
M^{me} Nadia Di Furia, directrice générale associée
M^e Jason Prévost, directeur adjoint des services juridiques et assistant-greffier, agissant à titre de secrétaire de réunion

MOT D'OUVERTURE DU MAIRE

Avant la réunion de ce soir, le maire Brownstein a demandé qu'un moment de silence soit observé pour les personnes touchées par le virus COVID-19 et celles qui sont décédées en raison de circonstances liées à la pandémie.

MISE À JOUR SUR LA COVID-19

Le maire Brownstein a fourni une mise à jour concernant la pandémie de la COVID-19.

HOMMAGE À SAM WIGDOR

Les membres du conseil ont rendu hommage à Sam Wigdor, lequel est récemment décédé et qui a été un membre important du club de ski de Côte Saint-Luc.

HOMMAGE À CECILE KLEIN

Les membres du conseil ont rendu hommage à Cecile Klein, laquelle est récemment décédée et qui, au moment de son décès, était la personne vivante la plus âgée du Canada.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20h06 pour se terminer à 20h14. Deux (2) personnes ont soumis des questions avant la tenue de la réunion de ce soir et ont été répondues lors de la diffusion en direct.

¹ La réunion de ce soir a été tenue par voie de vidéoconférence en raison des circonstances liées à la pandémie de la Covid-19.

1) Norman Sabin

Le résident a souhaité obtenir de l'information concernant le prolongement du boulevard Cavendish et plus spécifiquement, l'échéancier de réalisation du projet et la séparation des coûts entre les différents paliers gouvernementaux; ce à quoi la conseillère Dida Berku a répondu que le premier objectif est de présenter le projet de prolongement du boulevard Cavendish au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), et que la Ville de Montréal a mentionné qu'elle s'engagerait de le faire au printemps 2022. Elle a ensuite mentionné qu'il y aura des consultations publiques pour que les membres du public puissent exprimer leur opinion sur le projet.

2) Miki Harrar

Le résident a demandé un échéancier afin de savoir quand la Ville allait aborder la question des institutions religieuses non-conformes et a demandé à être informé du plan et des étapes de la Ville pour résoudre cette question; ce à quoi le maire Brownstein a répondu qu'en mars 2022, deux (2) règlements seront présentés, à savoir, un règlement visant à ajouter un usage supplémentaire aux centres commerciaux linéaires pour les institutions religieuses et le règlement PPCMOI, qui exige que chaque institution produise une demande afin d'exploiter leur établissement dans une zone résidentielle, et chaque demande sera légiférée par le processus dudit règlement.

220101

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2021 À 20 H 00**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, en date du 13 décembre 2021 à 20 h 00, soit et est adopté, par les présentes, tel que soumis. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220102

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU
CONSEIL TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2021 À 18 H 00**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, en date du 20 décembre 2021 à 18 h 00, soit et est adopté, par les présentes, tel que soumis. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220103

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU
CONSEIL TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2021 À 19 H 00**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, en date du 20 décembre 2021 à 19 h 00, soit et est adopté, par les présentes, tel que soumis. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220104

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU
CONSEIL TENUE LE 22 DÉCEMBRE 2021 À 18 H 30**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, en date du 22 décembre 2021 à 18 h 30, soit et est adopté, par les présentes, tel que soumis. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220105

**RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES ET RAPPORTS DU CONSEIL POUR
DECEMBRE 2021**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE les rapports mensuels des services et rapports du conseil pour décembre 2021 soient et sont, par les présentes, approuvés tels que soumis. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220106

ORDRE DU CONSEIL DE VENDRE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES – LISTE DES ARRÉRAGES – TAXES ET DROITS DE MUTATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020 ET ANTÉRIEUREMENT ET LA NOMINATION D'UNE FIRME EXTERNE POUR EFFECTUER LA VENTE DES IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES²

ATTENDU QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil ») a reçu le relevé des arrérages et qu'il en a pris connaissance;

ATTENDU QUE le trésorier de la Ville a déposé ledit relevé à la séance du conseil tenue le 17 janvier 2022;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QU'en vertu des articles 511, 512 et 517 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), le Conseil charge tout avocat chez Bélanger Sauvé S.E.N.C.L. de vendre les immeubles compris sur la liste annexée aux présentes comme Annexe A, pour lesquels les taxes municipales et droits de mutation n'ont pas été payés pour l'année financière 2020 et antérieurement, lors d'enchères publiques tenues le 13 avril 2022 à l'hôtel de Ville ou par vidéoconférence. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220107

AUTORISATION DU TRÉSORIER DE LA VILLE DE PRÉSENTER UNE OFFRE AU NOM DE LA VILLE POUR LE MONTANT DES ARRIÉRÉS IMPAYÉS CORRESPONDANT AUX TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») tiendra une vente aux enchères publiques à l'Hôtel de Ville situé au 5801, boulevard Cavendish, Côte Saint-Luc, le 13 avril 2022 à 14h pour assurer le paiement de taxes municipales et des droits de mutation, incluant les intérêts, les pénalités, plus les frais, à moins que lesdits montants de taxes, droits, intérêts, pénalités et frais ne soient tous payés avant la vente;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le trésorier de la Ville soit autorisé à soumissionner au nom de la Ville pour les montants en souffrance correspondant aux taxes municipales impayées, incluant les intérêts, les pénalités et les frais à une vente aux enchères publiques qui aura lieu le 13 avril 2022 à 14h00. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

² Les montants en rouge contenus dans l'annexe A ci-joint ne sont pas assujettis à la vente d'immeubles et à l'avis public à cet effet puisqu'ils sont inférieurs à 100 \$.

220108

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc approuve la liste des déboursés pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 31 décembre 2021, pour un montant total de 4 694 496,94 \$ en fonds canadiens ;

QUE le certificat du trésorier n° 21-0166 daté du 10 janvier 2022 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant de la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220109

RÈGLEMENT 2582 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2582 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 743 000 \$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR LE REMPLACEMENT DE DIVERSES CONDUITES DE SERVICE EN PLOMB SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC » – ADOPTION

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2582 intitulé : « Règlement 2582 autorisant un emprunt de 1 743 000 \$, y compris les frais professionnels, pour le remplacement de diverses conduites de service en plomb sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc » soit et est, par la présenté, adopté. »

ADOPTÉ PAR LA MAJORITÉ DES VOTES AVEC LE CONSEILLER OREN SEBAG N'ENREGISTRANT PAS SON VOTE

220110

RÈGLEMENT 2583 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2583 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 882 000 \$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU RÉSIDENIELS À DIVERS ENDROITS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC » – ADOPTION

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2583 intitulé : « Règlement 2583 autorisant un emprunt de 882 000 \$, y compris les frais professionnels, pour l'achat et l'installation de compteurs d'eau résidentiels à divers endroits sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc » soit et est, par la présenté, adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220111

RÈGLEMENT 2584 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2584 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 988 000 \$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR LE RESURFAÇAGE DE RUES ET LA RÉFECTION DE DIVERS TROTTOIRS APPARTENANT À LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC » – ADOPTION

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2584 intitulé : « Règlement 2584 autorisant un emprunt de 988 000 \$, y compris les frais professionnels, pour le resurfaçage de rues et la réfection de divers trottoirs appartenant à la Ville de Côte Saint-Luc » soit et est, par la présenté, adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220112

RÈGLEMENT 2585 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2585 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 635 000 \$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE LUMIÈRES DE RUE DEL À DIVERS ENDROITS, SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC » – ADOPTION

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2585 intitulé : « Règlement 2585 autorisant un emprunt de 635 000 \$, y compris les frais professionnels, pour l'achat et l'installation de lumières de rue DEL à divers endroits, sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc » soit et est, par la présenté, adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220113

RÈGLEMENT 2586 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2586 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 210 000 \$ POUR L'ACHAT ET LA PLANTATION DE DIVERS ARBRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC » – ADOPTION

Le conseiller Steven Erdelyi a mentionné les différences entre le projet de règlement 2586 qui a été déposé lors de la séance spéciale du conseil du 22 décembre 2021 et la version finale du règlement 2586 étant adoptée lors de la réunion de ce soir; soit, le retrait du troisième « ATTENDU QUE » dans le préambule du règlement et la modification du terme de l'emprunt et du refinancement prévu à l'article 3 du règlement de quinze (15) ans à cinq (5) ans.

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2586 intitulé : « Règlement 2586 autorisant un emprunt de 210 000 \$ pour l'achat et la plantation de divers arbres sur le territoire de la Ville Côte Saint-Luc » soit et est, par la présenté, adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220114

RÈGLEMENT 2587 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2587 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 263 000 \$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR L'AMÉLIORATION DES PARCS TRUDEAU ET YITZHAK RABIN SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC » – ADOPTION

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2587 intitulé : « Règlement 2587 autorisant un emprunt de 263 000 \$, y compris les frais professionnels, pour l'amélioration des parcs Trudeau et Yitzhak Rabin sur le territoire de la Ville Côte Saint-Luc » soit et est, par la présenté, adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220115

RÈGLEMENT 2588 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2588 POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'IRRIGATION AU PARC TRUDEAU ET L'APPLICATION DE LA SOMME DE 186 000 \$ PRISE SUR LE SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT 2480 EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE DE 186 000 \$ » – ADOPTION

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2588 intitulé : « Règlement 2588 pour l'achat et l'installation d'un système d'irrigation au parc Trudeau et l'application de la somme de 186 000 \$ prise sur le solde disponible du règlement 2480 en vue de financer une dépense de 186 000 \$ » soit et est, par la présenté, adopté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220116

RÈGLEMENT 2589 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2589 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 84 000 \$, Y COMPRIS LES FRAIS PROFESSIONNELS, POUR LA RÉNOVATION DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT DE L'ARÉNA SAMUEL MOSKOVITCH ET DU CHALET DU PARC SINGERMAN » – ADOPTION

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2589 intitulé : « Règlement 2589 autorisant un emprunt de 84 000 \$, y compris les frais professionnels, pour la rénovation de l'enveloppe du bâtiment de l'aréna Samuel Moskovitch et du chalet du parc Singerman » soit et est, par la présenté, adopté. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220117

RÈGLEMENT 2590 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2590 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 510 000 \$, INCLUANT LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, POUR LA RÉPARATION DU TOIT DU BÂTIMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET AQUATIQUE SITUÉ AU 5794, AVENUE PARKHAVEN ET LA RECONSTRUCTION DES STRUCTURES DU TOIT DE L'HÔTEL DE VILLE, SITUÉ AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH » – ADOPTION

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2590 intitulé : « Règlement 2590 autorisant un emprunt de 510 000 \$, incluant les honoraires professionnels, pour la réparation du toit du bâtiment du Centre communautaire et aquatique situé au 5794, avenue Parkhaven et la reconstruction des structures du toit de l'hôtel de ville, situé au 5801, boulevard Cavendish » soit et est, par la présenté, adopté. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220118

RÈGLEMENT 2591 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2591 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 140 000 \$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS » – ADOPTION

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2591 intitulé : « Règlement 2591 autorisant un emprunt de 140 000 \$ pour l'achat de véhicules et d'équipements » soit et est, par la présente, adopté. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
220119

RÈGLEMENT 2592 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2592 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 530 000 \$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES LOURDS ET D'ÉQUIPEMENT DE VÉHICULES LOURDS » – ADOPTION

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2592 intitulé : « Règlement 2592 autorisant un emprunt de 530 000 \$ pour l'achat de véhicules lourds et d'équipements de véhicules lourds » soit et est, par la présente, adopté. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220120

RESSOURCES HUMAINES – LOISIRS ET PARCS – RENOUELEMENT DE DEUX CONTRATS POUR LES ENTRAÎNEURS DU PROGRAMME DE FORMATION DES ÉQUIPES DE NATATION – CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE, POSTES CADRE

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie le renouvellement des contrats de Laurence Carrier et Linda Babins à titre d'entraîneurs du programme de formation des équipes de natation (contrats à durée déterminée, postes cadre), à compter du 2 janvier 2022;

QUE le certificat du trésorier n° 22-0033 daté du 10 janvier 2022 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220121

RESSOURCES HUMAINES – LOISIRS ET PARCS – RENOUELEMENT D'UN CONTRAT POUR L'ENTRAÎNEUR DU PROGRAMME DE NATATION – CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE, POSTE CADRE

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie le renouvellement du contrat d'Ethan Kreuzer à titre d'entraîneur du programme de natation (contrat à durée déterminée, poste cadre), à compter du 2 janvier 2022;

QUE le certificat du trésorier n° 22-0035 daté du 10 janvier 2022 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220122

**RESSOURCES HUMAINES – LOISIRS ET PARCS – RENOUELEMENT D'UN
CONTRAT POUR L'ENTRAÎNEUR CHEF DE L'ÉQUIPE DE NATATION DES
MAÎTRES – CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE, POSTE CADRE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie le renouvellement du contrat d'Octavian Gutu à titre d'entraîneur chef de l'équipe de natation des maîtres (contrat à durée déterminée, poste cadre), à compter du 2 janvier 2022;

QUE le certificat du trésorier n° 22-0034 daté du 10 janvier 2022 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220123

**RESSOURCES HUMAINES – LOISIRS ET PARCS – RENOUELEMENT D'UN
CONTRAT POUR L'ENTRAÎNEUR DE L'ÉQUIPE DE NATATION POUR LE
TRIATHLON – CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE, POSTE CADRE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc ratifie le renouvellement du contrat de Kyla Rollinson à titre d'entraîneur de l'équipe de natation pour le triathlon (contrat à durée déterminée, poste cadre), à compter du 2 janvier 2022;

QUE le certificat du trésorier n° 22-0036 daté du 10 janvier 2022 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220124

**NOMINATION DE LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU À TITRE DE MAIRESSE
SUPPLÉANTE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC POUR LA PÉRIODE DU 17
JANVIER 2022 JUSQU'À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU MOIS DE
JANVIER 2023**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE la conseillère Dida Berku soit et est, par les présentes, nommée Mairesse suppléante de la Ville de Côte Saint-Luc pour la période du 17 janvier 2022 jusqu'à la séance ordinaire du conseil de janvier 2023 inclusivement, et que la conseillère Berku ait, par les présentes, les pouvoirs d'exercer le rôle du Maire lorsque le Maire est absent ou dans l'impossibilité d'exercer ses tâches d'office. »
ADOPTÉ PAR LA MAJORITÉ DES VOTES AVEC LE CONSEILLER LIOR AZERAD
DISSIDENT

220125

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2581 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2581 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS »

La conseillère Dida Berku a donné avis de motion que le règlement 2581 à être intitulé : « Règlement 2581 concernant les modalités de publication des avis publics » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

La conseillère Dida Berku a mentionné l'objet et la portée du règlement 2581 à être intitulé : « Règlement 2581 concernant les modalités de publication des avis publics. »

220126

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2581 INTITULÉ: « RÈGLEMENT 2581 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS »

La conseillère Dida Berku a déposé le projet de règlement 2581 intitulé: « Règlement 2581 concernant les modalités de publication des avis publics. »

220127

LOISIRS ET PARCS – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES SERVICES D'ENTRETIEN DES PISCINES EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES DE LA VILLE (K-07-22) POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») souhaite octroyer un contrat pour les services d'entretien des piscines extérieures et intérieures de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville a demandé des cotations à trois (3) fournisseurs et a reçu deux (2) cotations conformes;

ATTENDU QUE la soumission conforme la plus basse a été reçue de Reddox Piscines et Spas Inc.;

ATTENDU QUE conformément à l'article 12.1 du règlement 2497 de la Ville intitulé : « Règlement concernant la gestion des contrats », la Ville est autorisée à octroyer un contrat de gré à gré pour un montant compris entre 25 000 \$ et 100 000 \$, si cela est dans le meilleur intérêt de la Ville (critères (b) et (f));

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc octroie, par la présente, un contrat à Reddox Piscines et Spas Inc. pour la maintenance des piscines extérieures et intérieures de la Ville, pour l'année 2022, pour un montant n'excédant pas 50 077,00\$, plus taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier n° 22-0030 daté du 10 janvier 2022 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220128

RÈGLEMENT 2577 INTITULÉ: « RÈGLEMENT 2577 ÉTABLISSANT LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES, ET RÉCRÉATIVES POUR LE PRINTEMPS ET ÉTÉ 2022 » - ADOPTION

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement intitulé : « Règlement 2577 établissant la grille tarifaire pour les activités culturelles, sportives, et récréatives pour le printemps et été 2022 » soit et est, par les présentes, adopté et numéroté 2577. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220129

TRAVAUX PUBLICS – OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES BACS DE RECYCLAGE ET DES BACS À ORDURES (K-06-22) POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») souhaite octroyer un contrat pour l'entretien des bacs de recyclage et des bacs à ordures pour l'année 2022;

ATTENDU QUE la Ville a demandé des cotations de deux (2) fournisseurs et a reçu une (1) cotation conforme d'USD Global Inc.;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12.1 du règlement 2497 de la Ville intitulé : « Règlement concernant la gestion des contrats », la Ville est autorisée à octroyer un contrat de gré à gré pour un montant de 25 000 \$ à 100 000 \$ si le contrat est dans les meilleurs intérêts de la Ville (critères (b), et (c));

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc octroie, par la présente, un contrat à USD Global Inc. pour l'entretien des bacs de recyclage et des bacs à ordures pour l'année 2022, pour une somme n'excédant pas 50 000,00\$, plus les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier n° 22-0031 daté du 10 janvier 2022 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220130

TRAVAUX PUBLICS – OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES D'ENTRETIEN DES ARBRES (C-01-22-26)

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a lancé un appel d'offres public sous l'appel d'offres no. C-01-22-26 pour des services d'entretien des arbres pour les années 2022, 2023 et 2024, avec une option, à la seule discrétion de la Ville, pour les années 2025 et 2026, et a reçu trois (3) soumissions;

ATTENDU QUE la soumission conforme la plus basse a été reçue de Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Ltée;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc octroie, par la présente, un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Ltée, pour des services d'entretien des arbres selon les modalités de l'appel d'offres public C-01-22-26 pour un montant de 35 000,00\$, plus les taxes applicables, par année et un montant de 175 000,00\$, plus les taxes applicables, pour la durée totale du contrat, y compris les années optionnelles;

QUE la Ville se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exercer les années optionnelles 2025 et 2026;

QUE le certificat du trésorier n° 22-0028 daté du 10 janvier 2022 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220131

TRAVAUX PUBLICS – RENOUELEMENT DE DEUX (2) CONTRATS POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES SYSTÈMES CVCA DU CENTRE AQUATIQUE ET COMMUNAUTAIRE ET D'AUTRES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (K-10-22)

ATTENDU QUE le 14 décembre 2020, par voie de la résolution 201221, la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a octroyé deux (2) contrats de gré à gré pour l'entretien préventif des systèmes CVCA du Centre Aquatique et Communautaire et d'autres bâtiments municipaux à Kolostat Inc. pour l'année 2021;

ATTENDU QUE la Ville souhaite renouveler les contrats existants avec Kolostat Inc. pour l'année 2022, conformément à l'article 12.1 du règlement 2497 de la Ville intitulé : « Règlement concernant la gestion des contrats », s'il est dans le meilleur intérêt de la Ville (critères (a), et (f));

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc renouvelle, par la présente, les deux (2) contrats existants avec Kolostat Inc. pour l'année 2022, selon les modalités suivantes :

- 1) Un contrat d'entretien CVCA préventif tout-inclus pour le bâtiment du Centre Aquatique et Communautaire, pour la période débutant le 1^{er} janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2022, pour un montant de 42 107,00\$, plus les taxes applicables;
- 2) Un contrat d'entretien CVCA préventif régulier pour neuf (9) des installations de la Ville, à savoir : Gymnase, Caserne de pompiers, Travaux publics, Parcs et Loisirs, Chalets # 1 & 3 du parc Pierre Elliott Trudeau, Chalet du parc Rembrandt et les trois stations de pompage de la Ville, pour la période débutant le 1^{er} janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2022, pour un montant de 18 474,00\$, plus les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier n° 22-0029 daté du 10 janvier 2022 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220132

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2579 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2579 RE-ADOPTANT LE RÈGLEMENT 2575 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

La conseillère Dida Berku a donné avis de motion que le règlement 2579 à être intitulé : « Règlement 2579 re-adoptant le règlement 2575 adoptant un Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la Ville de Côte Saint-Luc » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

La conseillère Dida Berku a mentionné l'objet et la portée du règlement 2579 à être intitulé : « Règlement 2579 re-adoptant le règlement 2575 adoptant un Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la Ville de Côte Saint-Luc. »

220133

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2579 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2579 RE-ADOPTANT LE RÈGLEMENT 2575 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

La conseillère Dida Berku a déposé le projet de règlement 2579 à être intitulé: « Règlement 2579 re-adoptant les règlements 2575 adoptant un Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la Ville de Côte Saint-Luc ».

220134

DÉVELOPPEMENT URBAIN – OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES POUR LE STATIONNEMENT DE L'ARÉNA ET POUR LE STATIONNEMENT SITUÉ AU 8100, CHEMIN DE LA CÔTE SAINT-LUC (K-08-22)

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») souhaite octroyer un contrat pour l'achat de bornes de recharge pour véhicules électriques pour le stationnement de l'aréna et pour le stationnement au 8100, chemin de la Côte Saint-Luc (K-08-22);

ATTENDU QUE la Ville a demandé des cotations de trois (3) fournisseurs et a reçu trois (3) cotations pour le stationnement de l'aréna et deux (2) cotations conformes pour le stationnement situé au 8100, chemin de la Côte Saint-Luc;

ATTENDU QUE la soumission conforme la plus basse a été reçue d'AddÉnergie (Smart Charging Solutions);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12.1 du règlement 2497 de la Ville intitulé : « Règlement concernant la gestion des contrats », la Ville est autorisée à octroyer un contrat de gré à gré pour un montant de 25 000 \$ à 100 000 \$ si le contrat est dans les meilleurs intérêts de la Ville (critères (d));

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc octroie, par la présente, un contrat à AddÉnergie (Smart Charging Solutions), pour l'achat de bornes de recharge pour véhicules électriques pour le stationnement de l'aréna et le stationnement au 8100, chemin de la Côte Saint-Luc, pour un montant de 25 795,03\$, plus les taxes applicables;

QUE les dépenses décrites ci-dessus soient financées en totalité par le Fonds de roulement de la Ville sous la forme de prêt ne portant pas intérêt;

QUE la Ville fournisse, chaque année, à partir de son fonds général, une somme suffisante pour rembourser le prêt au Fonds de roulement;

QUE le délai de remboursement ne dépasse pas cinq (5) ans;

QUE le certificat du trésorier n° 22-0032 daté du 10 janvier 2022 a été émis par le trésorier de la Ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220135

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2593 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION »

Le conseiller Mitch Kujavsky a donné avis de motion que le règlement 2593 intitulé: « Règlement de construction » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Mitch Kujavsky a mentionné l'objet et la portée du règlement 2593 à être intitulé : « Règlement de construction », plus précisément; il s'agit d'une mise à jour du règlement de construction en vigueur et fait référence au code national du bâtiment actuel ainsi qu'à l'ajout de nouvelles dispositions, par exemple (mais sans s'y limiter) l'article 3.2 sur les techniques de construction durable, l'article 3.4 exigeant des détecteurs de monoxyde de carbone, chute a déchets ordures, organiques et recyclables dans les nouvelles constructions multifamiliales ainsi que l'article 5.1 concernant les exigences d'une demande de permis de construction à jour.

220136

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2593 À ÊTRE INTITULÉ :
« RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION »**

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté ministériel n° 2021-054, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite de 15 jours, laquelle sera annoncée par voie d'avis public;

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel n° 2021-054, lorsqu'applicable, a préséance sur les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1) dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (C.Q.L.R., chapitre A-19.1), la Ville de Côte Saint-Luc adopte, par la présente, le projet de règlement n° 2593 à être intitulé : « Règlement de construction »;

QU'en lieu et place de la réunion de consultation publique prévue à l'article 125, alinéa 2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (C.Q.L.R., chapitre A-19.1), le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc déclare, par la présente qu'une consultation écrite de 15 jours en vertu du décret provincial n° 2021-054 soit tenue, et que ladite consultation écrite débutera le jour de la publication de l'avis public à cet effet. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220137

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2594 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT
CONCERNANT LA CANALISATION DE L'EAU POTABLE, DES EAUX USÉES
ET DES EAUX PLUVIALES »**

Le conseiller Mitch Kujavsky a donné avis de motion que le règlement 2594 à être intitulé : « Règlement concernant la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le conseiller Mitch Kujavsky a mentionné l'objet et la portée du règlement 2594 à être intitulé : « Règlement concernant la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales. »

220138

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2594 INTITULÉ: « RÈGLEMENT
CONCERNANT LA CANALISATION DE L'EAU POTABLE, DES EAUX USÉES
ET DES EAUX PLUVIALES »**

Le conseiller Mitch Kujavsky a déposé le projet de règlement 2594 intitulé: « Règlement concernant la canalisation de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales. »

220139

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) – 5565 ROBINSON – CÔTE SAINT-LUC**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, montrant un agrandissement de l'Habitation Unifamiliale Isolée sur le lot 1 561 092 au 5565 Robinson et préparé par Construction Précellence; pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 30 novembre 2021, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220140

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) – 765 WENTWORTH – CÔTE SAINT-LUC**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, montrant un agrandissement arrière et un ajout partiel d'un deuxième étage de l'Habitation Unifamiliale Jumelée sur le lot 1 052 155 au 5765 Wentworth et préparé par DEVMICO; pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 30 novembre 2021, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220141

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) – 5783 LÉGER – CÔTE SAINT-LUC**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, montrant un ajout d'un deuxième étage de l'Habitation Unifamiliale Isolée sur le lot 1 052 492 au 5783 Léger et préparé par Alt & Agapi Architectes; pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 30 novembre 2021, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220142

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) – 7059 WAVELL – CÔTE SAINT-LUC**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, montrant un agrandissement arrière de l'Habitation Unifamiliale Jumelée sur le lot 1 054 415 au 7059 Wavell et préparé par Groupe Masella; pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 30 novembre 2021, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220143

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) – 7480 SPRING – CÔTE SAINT-LUC**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LIOR AZERAD

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, montrant un agrandissement de l'Habitation Unifamiliale isolée sur le lot 1 054 319 au 7480 Spring et préparé par Yvon Du Val technologue professionnel en architecture (Solarium Espace de vie); pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 30 novembre 2021, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220144

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) – 5500 BORDEN – CÔTE SAINT-LUC**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale, montrant une modification à l'enseigne auto-supportante existante devant l'Habitation Multifamiliale sur le lot 1 560 757 au 5500 Borden et préparé par International Neon; pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 30 novembre 2021, soit approuvé conformément aux dispositions du chapitre 14 du Règlement 2217, de la Ville de Côte Saint-Luc. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220145

**AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 5565 ROBINSON –
CÔTE SAINT-LUC**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE conformément aux dispositions du Règlement G18-0005, qu'une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 5565 Robinson, Lot 1 561 092 soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous:

La demande vise à permettre à l'Habitation Unifamiliale Isolée, construite en 1957 sous le numéro de permis 1957-00386, de maintenir sa marge de recul arrière actuelle de 8,15m (26,7 pi.) au lieu de la marge de recul arrière minimale requise de 8,35m (27.4 pi.) et de permettre la construction d'un agrandissement arrière le long de cette marge de recul arrière existante de 8,15m (26,7 pi.).

Le tout, nonobstant les dispositions du règlement de zonage no. 2217 Annex "B" (zone RU-2) et article 4-4-3. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220146

**AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 5765 WENTWORTH –
CÔTE SAINT-LUC**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE conformément aux dispositions du Règlement G18-0005, qu'une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 5765 Wentworth, Lot 1 052 155 soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous:

La demande vise à permettre la construction d'un agrandissement d'une Habitation Unifamiliale Jumelée sans avoir à fournir un garage pour deux espaces de stationnement (un espace de stationnement existant) lorsque la superficie de l'habitation proposée est supérieure à 167,22m² (1 800 pi.ca.) à l'exclusion de la superficie du garage et de l'étage en sous-sol.

Le tout, nonobstant les dispositions du règlement de zonage no. 2217, article 7-2-1 a). »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220147

AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 5783 LÉGER – CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE conformément aux dispositions du Règlement G18-0005, qu'une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 5783 Léger, Lot 1 052 492 soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous:

La demande vise:

- À permettre à l'Habitation Unifamiliale Isolée, construite en 1957 sous le numéro de permis 1957-00371, de maintenir sa marge de recul avant actuelle de 4,50m (14,7 pi.) au lieu de la marge de recul avant minimale requise de 4,57m (15 pi.), et de maintenir sa marge de recul latérale sud-ouest actuelle de 1,73m (5,67 pi.) au lieu de la marge de recul latérale minimale requise de 1,98m (6,5 pi.); et

- À permettre la construction d'un deuxième étage sur la maison unifamiliale isolée existante:

- Le long de la marge de recul avant actuelle de 4,50m (14,7 pi.) au lieu de la marge de recul avant minimale requise de 4,57m (15 pi.) et le long de la marge de recul latérale sud-ouest actuelle de 1,73m (5,67 pi.) au lieu de la marge de recul latérale minimale requise de 1,98m (6,5 pi.); et
- Avec une hauteur de 27pi.-7½po. au lieu de la hauteur maximale autorisée de 25 pi. mesurée à partir du trottoir de la Ville selon le règlement de zonage qui stipule que la hauteur maximale autorisée de tout bâtiment dans la zone concernée ne doit être inférieure ni supérieure de plus de 25% par rapport à la hauteur moyenne des bâtiments voisins situés à moins de 30m (98.5 pi.) du même côté de la rue.

Le tout, nonobstant les dispositions du règlement de zonage no. 2217 Annex "B" (zone RU-43), article 4-4-1, article 4-4-2 et article 14-11-4. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220148

AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 5896 CENTENNIAL – CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

« QUE conformément aux dispositions du Règlement G18-0005, qu'une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 5896 Centennial, Lot 1 561 385 soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous:

La demande vise à permettre la construction d'un solarium sur le balcon existant construite en 2010 sous le numéro de permis 2010-14605, avec une superficie de 18,83 m² (203 pi²) au lieu de la superficie maximale permise de 11,61 m² (125 pi²) et à 1,87 m (6,15 pi) de la ligne latérale commune du terrain au lieu de la distance minimale requise de la ligne latérale de terrain de 2,0 m (6,5 pi).

Le tout, nonobstant les dispositions du règlement de zonage no. 2217, article 4-4-5 g). »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220149

AMÉNAGEMENT URBAIN – DÉROGATION MINEURE – 7032-7034 GUELPH – CÔTE SAINT-LUC

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCH KUJAVSKY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIDNEY BENIZRI

ET RÉSOLU :

« QUE conformément aux dispositions du Règlement G18-0005, qu'une demande de dérogation mineure concernant une propriété localisée au 7032-7034 Guelph, Lot 1 054 304 soit et est, par les présentes, approuvée, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous:

La demande vise à permettre la construction d'une deuxième porte menant au sous-sol d'une Habitation bi-familiale jumelée, située sous l'escalier avant, à un angle de la rue, au lieu du maximum d'une porte extérieure menant au sous-sol.

Le tout, nonobstant les dispositions du règlement de zonage no. 2217, article 4-6-4. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

220150

RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR L'ORIENTATION DU CONSEIL DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION URBAINE DE MONTRÉAL

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (R.L.R.Q., c. E-20.001), (ci-après la « Loi »), l'agglomération urbaine de Montréal est composée notamment de la Ville de Côte Saint-Luc depuis le 1er janvier 2006;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi, toute municipalité centrale a un conseil d'agglomération dont la nature, la composition et les règles de fonctionnement sont prévues par décret et que ce conseil est un organe délibérant de la municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi, toute municipalité liée doit être représentée au conseil d'agglomération;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61 de la Loi, lors d'une séance du conseil de toute municipalité liée, le Maire informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, expose la position qu'il entend prendre sur tout sujet qui doivent faire l'objet de délibérations,

discute de celle-ci avec les autres membres présents et propose l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

ATTENDU QUE des séances du conseil d'agglomération pourraient être tenues en février 2022 pour lesquelles les membres du conseil devront établir les orientations qu'il entend prendre;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER

ET RÉSOLU :

«D'ÉTABLIR l'orientation du conseil en vue des séances du conseil d'agglomération qui pourraient être tenues en février 2022, comme suit :

- autoriser le Maire ou son représentant dûment autorisé à prendre toutes décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour des séances du conseil d'agglomération devant se tenir en février 2022, en fonction de l'information présentée lors de cette réunion, et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville de Côte Saint-Luc et de ses résidents.»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTRES AFFAIRES EN COURS

La conseillère Dida Berku a fourni des commentaires quant au projet de règlement 2594 intitulé : « Règlement sur les canalisations d'eau, d'eaux usées et d'eaux pluviales », lesquels font partie intégrante du procès-verbal et se détaillent comme suit :

« D'après notre discussion de ce soir, je pensais qu'il incluait l'obligation pour les propriétaires de remplacer la partie privée de leurs conduites une fois que la Ville ait remplacé la ligne de service. J'aimerais avoir une clarification avant que le règlement ne fasse l'objet d'une consultation publique, afin que nous soyons sûrs que cela soit inclus dans ce règlement. »

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soumise.

220151

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANDEE SHUSTER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À 21H45, LE MAIRE MITCHELL BROWNSTEIN A DÉCLARÉ LA SÉANCE AJOURNÉE.

MITCHELL BROWNSTEIN
MAIRE

JASON PRÉVOST
ASSISTANT-GREFFIER

LISTE DES ANNEXES		
Numéro de résolution	Annexe correspondante	Document
220106	Annexe A	Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes / Sales of Immovables for Non-payment of Taxes

				VERSION FINALE
Cédule d'échéancier - 2020 Comptes de taxes / droit sur les mutation immobilières				
Lois sur les cités et villes				
Article	Description	Dates	Frais	
1	511	Dépôt du rôle général de perception 2020	15 janvier 2020	
2		Rappel - Avis d'arrérages envoyés aux propriétaires en 2020 (pour tous les comptes)	28 septembre 2021	0 \$
3		Rappel - Avis d'arrérages envoyés aux propriétaires en 2020 (pour tous les comptes)	17 novembre 2021	0 \$
4	511	Liste des arrérages préparée par le trésorier (Réunion du plénier)	13 décembre 2021	0 \$
5		Lettres personnalisées envoyées aux propriétaires	14 décembre 2021	0 \$
6	512	Ordonnance du conseil pour la vente des immeubles (Réunion du conseil ordinaire)	17 janvier 2022	0 \$
7		Résolution à être déposée au Conseil permettant à un représentant de la ville de soumissionner à la vente aux enchères	17 janvier 2022	0 \$
8		Résolution concernant la nomination d'une firme externe pour diriger la vente aux enchères	17 janvier 2022	0 \$
9	515	Lettres certifiées envoyées aux propriétaires	21 janvier 2022	45 \$
10		Appels personnalisés aux propriétaires avant le premier avis public		
11	513	Premier avis public donné par le greffier et publié dans un journal diffusé dans le territoire de la municipalité (dans les 30 jours de l'ordonnance de conseil)	9 février 2022	Coût de l'avis public (Suburban)
12	514	Liste des immeubles transmis par le greffier au bureau de la publicité des droits pour la première publication	11 février 2022	0 \$
13		Appels personnalisés aux propriétaires avant le 2e avis public	8-11 mars 2022	0 \$
14	514	Deuxième avis public donné par le greffier	23 mars 2022	coût de l'avis public (Suburban)
15	517	Vente pour taxes	13 avril 2022	

				FINAL VERSION
Timeline Schedule - 2020 Unpaid Municipal Taxes/Transfer Duties				
Cities and Towns Act				
Article	Description	Dates	Fee	
1	511	Deposit of the 2020 Collection Roll	January 15, 2020	
2		Reminder statement sent to property owner(s) in 2021 (for all accounts)	September 28, 2021	\$0
3		Reminder statement sent to property owner(s) in 2021 (for all accounts)	November 17, 2021	\$0
4	511	Statement of arrears prepared by the City Treasurer (In-Committee meeting)	December 13, 2021	\$0
5		Personalized letters sent to property owner(s)	December 14, 2021	\$0
6	512	Order of Council to sell immovables (Regular Council Meeting)	January 17, 2022	\$0
7		Resolution to be brought to Council allowing a City representative to bid at the auction	January 17, 2022	\$0
8		Resolution appointing an external firm to conduct the tax sale	January 17, 2022	\$0
9	515	Letters sent to property owner(s) by certified mail	January 21, 2022	\$45
10		Personal calls to residents to be made prior to 1st notice being published		\$0
11	513	The first public notice is given by city clerk to be published in local newspaper (within 30 days from order of Council)	February 9, 2022	cost of public notice (Suburban)
12	514	List of immovables is sent by the city clerk to the registrar at time of first publication	February 11, 2022	\$0
13		Personal calls to residents prior to the 2nd public notice	March 8-11, 2022	\$0
14	514	The second public notice is given by city clerk	March 23, 2022	cost of public notice (Suburban)
15	517	Tax Sale	April 13, 2022	

CITY OF COTE SAINT-LUC
STATEMENT OF ARREARS
2020 Sale of Immovables for Non-Payment of Taxes - Balance Due to January 21, 2022

Roll Number	Location	Name 1	Name 2	2020 Over due	Interest	Penalty	Total	
1	9238-88-9549-9-001-0174	6803 rue Abraham-de Sola App. 1102, Côte Saint-Luc	GOLDMAN NISSENBAUM GILA	4,560.71	0.00	500.53	308.34	5,369.58
2	9337-02-6667-3-000-0000	5560 avenue Alpine	LAVALLEE SANDRINE	7,990.89	0.00	1,039.93	679.23	9,710.05
3	9137-77-9552-0-000-0000	5875 avenue Armstrong	9298-0267 QUEBEC INC.	11,554.93	0.00	1,496.29	977.29	14,028.51
4	9137-87-1142-7-000-0000	5873 avenue Armstrong	OUAKNINE ELISABETH	829.56	0.00	12.72	4.15	846.43
5	9235-38-2370-8-002-0009	5573 avenue Ashdale	SCHWARTZ ANDREW	1,659.80	0.00	7.28	0.00	1,667.08
6	9136-52-2755-1-000-0000	5771 - 5773 avenue Eldridge	CREMISI GILBERT	373.99	0.00	6.04	3.74	383.77
7	9235-29-0208-1-000-0000	7549 chemin Baily	SKOLAR JASON	3,764.97	0.00	432.95	278.46	4,476.38
8	9035-93-8586-2-000-0000	5767 avenue Blossom	BACCOTTI MICHELE	5,892.78	0.00	766.87	500.76	7,160.41
9	9135-31-8515-9-000-0000	5622 avenue Blossom, Côte Saint-Luc	752-753 CANADA INC.	7,213.25	0.00	938.73	597.86	8,749.84
10	9137-49-1326-6-007-0001	6041 boulevard Cavendish, Côte Saint-Luc	EVAN MOUQUE	5,202.65	0.00	661.37	431.97	6,295.99
11	9137-49-1326-6-008-0001	6045 boulevard Cavendish	WINEBERS AR	5,060.53	-75.00	658.58	430.14	6,074.25
12	9137-57-7394-1-001-0170	1003 - 6005 boulevard Cavendish	EHRICH FLOREN	5,144.26	0.00	669.46	437.26	6,250.98
13	9237-32-3500-8-001-0028	207 - 5700 boulevard Cavendish	PEREZ IDI	1,941.50	0.00	234.76	135.91	2,312.17
14	9237-32-3500-8-001-0124	710 - 5700 boulevard Cavendish	MOSCOVITCH CLIFORD	17.52	0.00	1.97	1.23	20.72
15	9237-32-3500-8-001-0248	1505 - 5700 boulevard Cavendish	STEPHEN ERICH	1,102.39	0.00	139.13	74.42	1,315.94
16	9237-32-3500-8-001-0284	1704 - 5700 boulevard Cavendish	TOLLARD GUY	1,758.80	0.00	228.89	148.01	2,135.70
17	9237-32-3500-8-001-0414	508 - 5720 boulevard Cavendish	TOLEDANO DAVID	4,340.87	0.00	550.71	359.24	5,250.82
18	9237-53-1726-7-001-0001	5651 boulevard Cavendish	SMITH HOWARD	5,328.49	0.00	693.45	422.21	6,444.15
19	9137-79-4377-3-000-0000	6528 avenue Aldrin, Côte Saint-Luc	KERUB LISA	4,237.18	0.00	506.56	338.97	5,082.71
20	9137-48-8472-3-001-0168	301 - 6565 chemin Collins, Côte Saint-Luc	ANIDJAR ALICE	7,195.42	0.00	884.50	504.07	8,583.99
21	9236-78-3142-4-000-0000	6706 chemin Charest	DI MAMBRO ROSARIA	4,999.36	0.00	650.62	424.94	6,074.92
22	9235-47-5209-6-001-0005	7394 chemin de la Côte-Saint-Luc	HUANG WEI	180.94	0.00	24.87	16.29	222.10
23	9238-76-9172-5-001-0001	5920 rue David-Lewis	KRAKOWER COREY	4,570.02	0.00	529.17	327.93	5,427.12
24	9238-77-7355-6-001-0002	5873 rue David-Lewis	LIGHTER LAUREN	5,249.48	0.00	683.15	433.54	6,366.17
25	9238-88-1114-0-003-0002	5815 rue David-Lewis	SHEFTMAN KENNETH LEE	5,179.57	0.00	674.06	440.26	6,293.89
26	9135-34-3761-8-000-0000	5717 avenue Davies	BELLISHA YOSSEF MENAHEM	5,860.38	0.00	314.70	146.51	6,321.59
27	9237-23-4889-3-001-0166	806 - 5790 avenue Rembrandt	FEIGENBAUM BEN	2,800.40	0.00	364.45	238.04	3,402.89
28	9236-25-3726-5-000-0000	5664 avenue Edgemore	LAZAROWITZ SHIRLEY	6,734.14	0.00	876.37	524.59	8,135.10
29	9235-21-1609-6-000-0000	8113 chemin Edinburgh	SONBERG DEBRA	3.79	0.00	0.22	0.00	54.01
30	9136-80-5675-9-000-0000	5645 avenue Eldridge	ELHYANI JOELLE	836.48	0.00	74.48	41.82	952.78
31	9136-90-1344-5-000-0000	5637 avenue Eldridge	RUBINFELD ISADORE	2,596.74	0.00	11.38	0.00	2,608.12
32	9236-74-7351-6-000-0000	5509 avenue Elgin	GRECO JOHN	4,478.33	0.00	544.26	358.27	5,380.86
33	9235-49-0030-7-000-0000	7521 - 7523 chemin Euclid	KRACH-LILIE ANNA	5,612.09	0.00	730.35	464.16	6,806.60
34	9235-49-4634-2-000-0000	7514 - 7516 chemin Euclid	BIDROSIAN (PETROSIAN) SONA ALICE	5,635.39	-17.28	733.39	479.02	6,830.52
35	9237-32-3500-8-001-0277	1701 - 5700 boulevard Cavendish, Côte Saint-Luc	9140-6041 QUEBEC INC.	2,510.60	0.00	326.73	213.39	3,050.72
36	9136-91-1064-7-000-0000	7526 chemin Guelph	BENEZRA STEVE	5,947.92	0.00	752.20	491.30	7,191.42
37	9136-93-8708-8-000-0000	7494 chemin Guelph	MALKA EDDY	2,651.92	0.00	325.74	212.15	3,189.81
38	9236-04-2484-7-000-0000	7051 - 7053 chemin Guelph	OUAKNINE ALAIN	3,414.68	0.00	101.04	51.22	3,566.94
39	9236-27-7580-8-000-0000	6864 chemin Heywood	LIPINSKI PAUL MICHAEL	4,244.41	0.00	521.34	339.55	5,105.30
40	9237-31-1329-6-001-0055	505 - 6803 chemin Heywood	DUKA LAARNI	4,661.87	0.00	606.67	396.26	5,664.80
41	9237-31-1329-6-001-0086	804 - 6803 chemin Heywood	AMSELLEM SHIRLY	8,595.61	14.79	1,121.49	732.39	10,464.28

Preliminary List

CITY OF COTE SAINT-LUC
STATEMENT OF ARREARS
2020 Sale of Immovables for Non-Payment of Taxes - Balance Due to January 21, 2022

Roll Number	Location	Name 1	Name 2	2020 Over due	Interest	Penalty	Total
42	9237-31-1329-6-001-0184	6803 chemin Heywood	DUKA LAARNI	0.00	53.62	0.00	53.62
43	9135-66-8340-8-000-0000	5648 avenue Hudson	WACHS ELIZABETH	78.52	0.00	9.64	94.44
44	9237-25-3701-6-000-0000	5754 croissant Ilan-Ramon, Côte Saint-Luc	SOLOMON RYAN	8,439.07	0.00	1,098.24	10,254.05
45	9237-32-3500-8-001-0040	303 - 5700 boulevard Cavendish	DE LUCA CHIARA	1,704.19	0.00	221.77	2,070.82
46	9237-32-3500-8-001-0218	1209 - 5700 boulevard Cavendish	BAKHTI NORMA	73.28	0.00	7.35	84.66
47	9137-91-1409-2-002-0001	5816 avenue Kellert, Côte Saint-Luc	LALLOUZ REINA	141.28	0.00	16.81	168.69
48	9236-29-8566-2-000-0000	5637 avenue Kellert	BENISTI PETER	8,273.71	0.00	980.83	9,892.46
49	9237-10-0227-7-000-0000	5732 avenue Kellert	BUSAL SHAY	13,907.46	0.00	148.60	14,125.60
50	9135-25-8882-5-000-0000	8110 chemin Kildare	CAMPINHA ANGELO	8,281.06	0.00	1,077.69	10,049.13
51	9136-65-7136-1-033-0028	chemin Kildare, Côte Saint-Luc	LEHMAN NISSIM MAXIM	164.93	0.00	22.67	202.44
52	9136-86-1654-5-000-0000	7105 - 7107 chemin Kildare	BENIZRI MONI	1,660.51	0.00	6.82	1,667.33
53	9136-97-1738-3-000-0000	7004 - 7006 chemin Kildare	FUCHS GOMME	3,117.39	0.00	169.97	3,380.88
54	9235-06-8108-3-001-0184	301 - 7928 chemin Kingsley	MBAYE ANMAMOU AV	2,148.88	0.00	175.70	2,436.22
55	9235-06-8108-3-001-0277	102 - 7928 chemin Kingsley	BASCIANO JOSEPH	836.29	0.00	3.44	839.73
56	9237-21-0398-3-001-0036	301 - 6795 croissant Korczak	SINGERMAN LESLIE	126.28	0.00	12.01	145.24
57	9237-21-0398-3-001-0062	403 - 6795 croissant Korczak	R'BIBO JESSICA	3,386.18	0.00	440.67	4,114.68
58	9237-21-0398-3-001-0470	1203 - 6785 croissant Korczak	BODOKH JOSEPH	1,180.31	0.00	76.96	1,298.58
59	9138-50-8369-5-000-0000	6032 rue Krieghoff	SIGOUNIS DIMITRIOS	9,059.37	0.00	1,049.79	10,779.29
60	9136-60-3259-6-000-0000	5718 avenue Léger	PEARSON BRUCE	598.78	0.00	1.80	600.58
61	9238-98-7028-5-001-0058	505 - 6800 avenue Macdonald, Côte Saint-Luc	SOUFFIR YAEL RAQUEL ALICE	1,611.85	0.00	193.62	1,931.62
62	9238-98-7028-5-001-0133	1011 - 6800 avenue Macdonald	LAXER MONA	11.07	0.00	0.94	12.56
63	9238-98-7028-5-001-0232	25 D - 6800 avenue Macdonald, Côte Saint-Luc	ASSYAG KAREN	133.61	0.00	18.37	164.01
64	9238-98-7028-5-001-0235	31 D - 6800 avenue Macdonald, Côte Saint-Luc	ASSYAG KAREN	133.61	0.00	18.37	164.01
65	9238-98-7028-5-001-0237	36 D - 6800 avenue Macdonald, Côte Saint-Luc	ASSYAG KAREN	133.61	0.00	18.37	164.01
66	9238-98-7028-5-001-0238	37 D - 6800 avenue Macdonald, Côte Saint-Luc	ASSYAG KAREN	133.61	0.00	18.37	164.01
67	9238-98-7028-5-001-0241	58 D - 6800 avenue Macdonald, Côte Saint-Luc	ASSYAG KAREN	133.61	0.00	18.37	164.01
68	9035-84-2135-3-000-0000	8251 chemin Mackle	PALEKHOVA INNA	1,549.47	0.00	14.85	1,572.07
69	9137-65-9363-7-001-0063	502 - 6625 chemin Mackle	PRUNEANU-ARHIRII PAULINA	82.70	0.00	7.75	96.05
70	9137-65-9363-7-001-0349	1005 - 6635 chemin Mackle	PEREZ SHANA	3,472.33	0.00	337.52	3,472.79
71	9237-07-8198-8-001-0044	103 - 5845 avenue Marc-Chagall	DADOUN CHARLES	4,495.49	0.00	585.02	5,462.63
72	9237-07-8198-8-001-0052	204 - 5845 avenue Marc-Chagall	SEGAL MARILYN	5,077.28	0.00	660.75	6,169.60
73	9236-03-6723-6-000-0000	7486 chemin Pineview	ABICIDAN DAN	8,648.50	0.00	981.95	10,149.36
74	9237-53-1726-7-017-0001	5591 chemin Merrimac	HYUN YOUNG SHIN	2,221.18	0.00	14.00	2,235.18
75	9236-15-8725-3-000-0000	5671 avenue Midway	OUAKNINE MICHEL	3,595.70	0.00	441.66	4,120.88
76	9238-98-7028-5-001-0110	800 - 6800 avenue Macdonald	LA FICUDIE DE PROTECTION LUCIEN ET JACQUELINE DAHAN.	357.00	0.00	43.85	429.41
77	9135-34-2195-0-000-0000	5720 avenue Palmer, Côte Saint-Luc	AZERRAD NISSIM MAXIM	1,931.46	0.00	15.34	1,956.46
78	9135-63-6655-8-000-0000	5603 avenue Palmer	NGASSA HAPPI GERALDINE	2,452.04	0.00	302.72	2,951.99
79	9135-49-3239-3-000-0000	5750 avenue Rand	SARANUTA VIORICA	4,992.81	0.00	649.75	6,066.94
80	9135-58-1193-5-000-0000	5722 avenue Rand, Côte Saint-Luc	INDURSKI YEHUDA LEIB	6,018.02	0.00	783.17	7,312.72
81	9135-68-8547-4-000-0000	5701 avenue Rand	CAMBAY PABLO	3,060.86	0.00	375.97	3,681.70
82	9237-42-2398-7-001-0034	505 - 5700 avenue Rembrandt	ROSENBLATT ISADORE	3,102.58	0.00	403.78	3,770.07

Preliminary List

**CITY OF COTE SAINT-LUC
STATEMENT OF ARREARS
2020 Sale of Immovables for Non-Payment of Taxes - Balance Due to January 21, 2022**

Roll Number	Location	Name 1	Name 2	2020 Over due	Interest	Penalty	Total		
83	9237-42-2398-7-001-0047	707 - 5700 avenue Rembrandt	KROITOR REIZL	5,028.85	5,576.00	1,477.23	957.16	13,039.24	
84	9336-18-4598-0-000-0000	5505 avenue Robinson	SAMB MODOU MAMOUNE	SAMB ALLA	6,914.07	0.00	899.77	587.69	8,401.53
85	9137-70-3351-8-000-0000	5857 avenue Shalom	FHIMA MICHAEL	HAKIM JENNIFER	65.83	0.00	7.21	4.28	77.32
86	9235-01-6198-7-000-0000	8109 avenue Sunnyhurst	BEDARD OLIVIER	LANE DAWN	482.88	0.00	39.03	21.73	543.64
87	9236-21-6361-7-000-0000	7491 chemin Wavell	HARROCH PATRICIA		6,315.83	0.00	821.94	536.84	7,674.61
88	9236-32-9652-3-000-0000	7082 chemin Wavell	HARROCHE REBECCA	ELKESLASSY ILAN	1,504.63	0.00	9.48	7.52	1,521.63
89	9236-43-0571-1-000-0000	7049 chemin Wavell	EDERY MAZAL		11,001.49	0.00	1,431.71	935.13	13,368.33
90	9236-43-2903-4-000-0000	7062 chemin Wavell	BENHAMOU DANIEL		1,253.80	0.00	77.63	43.88	1,375.31
91	9035-95-4596-0-000-0000	5801 avenue Wentworth, Côte Saint-Luc	USBAR SCHIEL M		10,834.73	0.00	1,328.13	861.85	13,024.71
92	9135-42-2083-1-000-0000	5618 avenue Wentworth	WASSER COHIR	DAHAN HILY	993.77	0.00	9.80	4.97	1,008.54
93	9135-45-3273-0-000-0000	5715 avenue Westluka	EBAT JACQUE		5,352.51	0.00	696.58	454.80	6,503.89
94	9135-58-8525-1-000-0000	5711 avenue Westminster	PEREZ TOVAYOS OF MIRA	ABITTAN RUTH	3,982.40	0.00	487.28	314.09	4,783.77
95	9136-20-2124-7-000-0000	5791 avenue Westminster	FELIU-BARRIOS GORGE	GEVORKYAN ASYA	7,511.79	0.00	977.58	638.50	9,127.87
Total 2020 Taxes Receivable				349,249.07	5,552.13	40,086.02	25,303.10	420,190.32	

Preliminary List